

Rencontre avec Cécilia Durieu, candidate à la députation dans la quatrième circonscription

Vendredi 25 Mai 2012 au bar « Le Titanic » à Seyssinet-Pariset de 12h55 à 13h55

Présents:

Cécilia Durieu, Dominique Joder, Béatrice Leurent, Amandine Mehl

Présentation de chacun des intervenants ; la candidate explique son parcours et sa motivation pour faire bouger les choses à travers l'entreprise (deux créations dans le télé travail et le partage de moyens de travail, bureaux), l'associatif (cercle des jeunes entrepreneurs) et la politique. Elle est impliquée à l'UMP dans la commission pour l'innovation durable.

Après avoir défini le cadre de la rencontre et ce qu'il en était attendu, une présentation du CCFD-TS et de ses missions est faite à la candidate.

Avant de poursuivre, nous lui indiquons que nous prendrons des notes et qu'un compterendu de l'entretien lui sera soumis pour relecture avant diffusion.

<u>Sur la question de la responsabilité sociale des entreprises</u>

Nous exposons à la candidate la problématique qui nous concerne : l'impact négatif des entreprises sur les droits de l'Homme et l'environnement et l'impossibilité pour les victimes d'accéder à la justice.

Il est constaté un fossé entre la situation économique de groupes de sociétés, dans lesquelles les entreprises sont économiquement liées et leur situation juridique, qui ne reconnait pas cette interdépendance et sépare les responsabilités. Ainsi dans l'état actuel du droit français, une société-mère ne peut être tenue responsable des violations commises par l'une de ses filiales, quand bien même elle est la donneuse d'ordre et enregistre des bénéfices du fait de l'activité de cette dernière.

La proposition de **reconnaître une société-mère responsable de l'action de ses filiales** aurait deux conséquences :

- Au sud : cela permettrait aux victimes des dommages causés par les entreprises d'accéder à la justice du pays de la société-mère;
- Au nord : cela permettrait de freiner les délocalisations massives de sociétés qui, outre l'avantage économique, vont aussi chercher des endroits où la législation protégeant les droits de l'Homme est atténuée, voire inexistante.

Outre cette avancée juridique, une obligation de **transparence** doit être imposée aux entreprises. En matière fiscale d'abord, pour pouvoir mettre fin à l'utilisation par ces entreprises, de paradis fiscaux qui siphonnent les ressources publiques.

En matière d'impact sur les droits de l'Homme et l'environnement, ensuite, pour que cesse cette impunité des entreprises intolérable.

Enfin, comme un outil supplémentaire pour faire respecter les droits de l'Homme, nous encourageons des institutions comme la COFACE à **conditionner l'octroi de fonds publics à une diligence raisonnable** de la part des entreprises pour s'assurer qu'elles n'auront pas d'impact négatif sur les humains ou l'environnement.

Réponse de C. Durieu

La candidate s'interroge sur la position des autres pays concernant cette problématique. Elle pense qu'il est nécessaire que la question soit traitée **au niveau européen** pour permettre une harmonisation des règles entres les pays et de ce fait éviter une concurrence entre les entreprises soumises à des normes et celles qui ne le sont pas.

Elle nous fait également part de sa crainte de voir les entreprises françaises **perdre en compétitivité** si elles sont les seules à se voir appliquer des règles et donc de les faire fuir de France. Elle serait favorable à un label pour les entreprises soucieuses des questions de responsabilité sociale et environnementale.

La candidate nous dit être intéressée par la question de la RSE et particulièrement par les conditions de travail, elle a créé une entreprise dans ce domaine.

Enfin la candidate évoque le souci de récolter des **preuves tangibles de la violation des** droits de l'Homme par les multinationales.

[Nous lui proposons de lui envoyer par e-mail des rapports faisant la preuve des violations commises par les multinationales dans les pays du sud]

Sur la question du droit des migrants

La France a passé ces dernières années plusieurs accords de gestion concertée des flux migratoires et de co-développement avec les pays du Maghreb et du Sahel. Ces accords bilatéraux sont en fait une possibilité pour la France d'externaliser sa politique de contrôle des flux migratoires en demandant une coopération policière et administrative accrue de la

part des pays signataires. En outre ces accords contenant également un volet développement, subordonnent l'aide financière accordée par la France aux pays d'Afrique à une coopération de leur part. Ainsi par cette démarche, le souci de favoriser le développement des pays du sud est oublié.

Ces accords de gestion iniques doivent être renégociés avec plus de transparence et une concertation de la société civile.

Ils doivent prendre en compte les intérêts des pays d'origine et cesser de conditionner l'aide publique au développement à une fermeture de leurs frontières.

En général nous soutenons la nécessité de construire un **espace de concertation internationale afin de construire une gouvernance multilatérale des migrations**.

Nous encourageons également la candidate à soutenir, dans le cas où elle serait élue, la signature par la France de la Convention des Nations Unies de 1990 sur le droit des travailleurs migrants et de leurs familles.

Concernant le droit des migrants, nous attirons l'attention de la candidate sur les conditions déplorables d'accueil de ces derniers à la Préfecture de l'Isère : attentes interminables, demande de documents et de conditions non prévues par le droit français, reconduite des personnes avant qu'elles n'aient pu faire leur demande...

Réponse de C. Durieu

Concernant la question des accords de gestion, la candidate s'interroge sur la manière de faire d'autres pays, tels que les USA.

Elle estime nécessaire que de tels accords existent afin de pouvoir gérer les flux migratoires.

En ce qui concerne la Convention des Nations-Unies sur la protection des travailleurs migrants et leurs familles, la candidate demande quels sont les pays signataires de cette Convention et soulève l'idée que si les pays du nord n'ont pas signé c'est que la Convention n'était peut-être pas satisfaisante.

Elle nous fait part de son scepticisme quant à la possibilité de créer une gouvernance mondiale des migrations.

Enfin, la candidate reconnaît avoir eu vent de la situation actuelle en préfecture de l'Isère et nous indique son intention de s'y rendre afin d'avoir une opinion plus complète sur la question.

La rencontre touche à sa fin.

Nous indiquons à la candidate qu'elle peut à tout moment contacter l'un des chargés de mission du CCFD-TS pour de plus amples informations.

Nous lui remettons le « Pacte pour une Terre Solidaire ».

La candidate s'engage à l'étudier avec attention et à nous le renvoyer avec ses engagements et commentaires dans les plus brefs délais.